

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2022-046	Nomenclature
Finances – Affectation des résultats de l'exercice 2021 Budget Hôtel d'entreprises	7.1

Membres du Conseil communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	29

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à 20 heures,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 mars 2022 par voie électronique conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni,

Salle du Conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,  
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU.

Etaient présents : cf. liste en annexe

Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Bernard SALIOU

**EXPOSE DU PROJET :**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 59 328,22 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget Hôtel d'entreprises, selon le document joint en annexe.**

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Fait à Châteauneuf-du-Faou,  
le 31 mars 2022

Le Président,  
Bernard SALIOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 029-242900561-20220331-DELIB2022046-DE

29027

Code INSEE

CCHC

Hôtel d'entreprises Plonevez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 295,33
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 032,89
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	59 328,22
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-66 676,77
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	59 070,65
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	7 606,12
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	59 328,22
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	7 606,12
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	51 722,10
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président Bernard SALIOU, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A Châteauneuf du faou, le 31/03/2022

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 029-242900561-20220331-DELIB2022046-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET		X		Tugdual BRABAN
Christian PERON	X			en visio
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL		X		Tugdual BRABAN
Claude JONCOUR	X			
Patrick WAQUIER	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINO	X			
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
Laurent DECOUT	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Géraldine HARY		X		Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29

Nombre de membres présents : 25 dont 1 en visio

Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services

Catherine LE PORS, secrétariat de direction

